

Les Echos

Un manque à gagner de près de 1 milliard : l'enseignement catholique rappelle les collectivités à leurs obligations

Les collectivités locales ne respectent pas le financement paritaire prévu par la loi entre un élève du public et un élève du privé, dénonce l'enseignement catholique. Dans une étude, ce dernier chiffre le manque à gagner à 450 euros en moyenne par an et par enfant. Par Marie-Christine Corbier. Publié le 19 nov. 2025 à 11:18

C'est ce qu'on appelle jeter un pavé dans la mare. Alors que le Congrès des maires se déroule jusqu'à jeudi, l'enseignement catholique publie une étude sur les sommes versées par les collectivités locales aux écoles, collèges et lycées catholiques qui risque de faire des vagues dans les allées du Salon parisien de la Porte de Versailles.

Ce document, que « Les Échos » ont pu consulter, fait état d'un manque à gagner de 900 millions d'euros pour l'enseignement catholique, soit 450 euros par an et par enfant en moyenne. L'étude s'appuie sur des données en open data et sur les rapports des chambres régionales des comptes.

« Une loterie du code postal »

L'enseignement catholique pointe le non-respect de la loi Debré de 1959 qui impose aux collectivités de financer à parité élèves du public et du privé sous contrat, via des forfaits - communaux, départementaux et régionaux. « C'est une obligation, pas une subvention discrétionnaire, contrairement à ce que croient certains élus », insiste Pierre-Vincent Guéret, à la tête de la Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (Fnogec), qui a rédigé l'étude.

L'État prend en charge la rémunération des enseignants ; et les collectivités, les dépenses de personnels hors enseignants et de fonctionnement, complète-t-il. Or, l'étude pointe des écarts de financement jugés « peu compréhensibles » entre collectivités de même catégorie.

L'enseignement catholique évoque « une rupture d'égalité devant l'impôt ». Pour les communes, ces écarts vont de 1 à 35, avec « des niveaux vraiment abusifs » dans 200 d'entre elles. Dans les Yvelines, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Houilles ou Le Vésinet versent des forfaits « parmi les plus faibles » de France. C'est aussi le cas dans le Val-d'Oise.

Pour les départements et les régions, les écarts vont du simple au triple. « En Corse, la région verse 459 euros par lycéen, contre 1.123 euros en Bourgogne-Franche-Comté et 700 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur, relève Pierre-Vincent Guéret. C'est donc d'abord un problème pour l'enseignement public : pourquoi un lycéen de Paca bénéficie-t-il de 400 euros de moins qu'en Bourgogne-Franche-Comté ? On a une inégalité de traitement et une loterie du code postal. »

Les petites écoles « en grand danger »

Derrière ces écarts « massifs », les auteurs de l'étude dénoncent « un mode de calcul défavorable au privé » : certaines collectivités « se trompent de bonne foi », mais « d'autres considèrent par exemple que l'école ne fonctionne que sept heures par jour sous prétexte que la nuit, il n'y a pas d'école, et décomptent d'autant les charges salariales du personnel qui assure le ménage ». Dans les 900 millions de manque à gagner, l'enseignement catholique a identifié 609 millions au titre de forfaits insuffisants et 270 millions correspondant au non-financement des élèves dits extérieurs à la commune - ceux qui résident dans un village voisin.

Le risque est qu'on cherche à fermer nos écoles pour permettre à l'école publique de se maintenir. Guillaume Prevost, secrétaire général de l'enseignement catholique

« Le modèle économique de nos petites écoles est en grand danger, notamment parce que les communes ne paient pas le forfait. Dans un contexte de baisse démographique, le risque est qu'on cherche à fermer nos écoles pour permettre à l'école publique de se maintenir », déplore Guillaume Prévost. « Pourquoi les schémas de transports en Bourgogne-Franche-Comté et en Occitanie ne desservent-ils pas nos établissements ? », s'agace-t-il.

Les échanges avec les collectivités tournent vite « au rapport de force et à des discussions de marchands de tapis », reprend Pierre-Vincent Guéret, expliquant qu'il n'est pas simple « de s'engager pour plusieurs années dans un contentieux durant lequel la collectivité va suspendre tous ses financements ». L'enseignement catholique se dit pourtant prêt à durcir le ton.

« Un débat qui dérive »

Après avoir « choisi une posture de conciliation pendant vingt ans », Guillaume Prévost entend porter le sujet dans la perspective de l'élection présidentielle. Il n'exclut pas des recours, y compris une saisine du Conseil d'État ou le dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité sur le projet de loi de Finances. « Il ne faut se priver de rien dans un débat qui dérive », souligne-t-il. Après l'affaire Bétharram et « après avoir passé plus d'un an à se faire traiter de riche alors que nos financements continuent à baisser, il est temps de réaffirmer les droits des familles », renchérit Pierre-Vincent Guéret.

Et les engagements pris pour améliorer la mixité, objecteront certains. « Si le forfait était réajusté, on aurait en moyenne 450 euros de plus par élève, ce qui permettrait de diminuer les frais de scolarité et donc d'accroître la mixité », balaie Pierre-Vincent Guéret.

« Le sujet, ce n'est pas l'opposition entre l'école laïque et l'école catholique », assure Guillaume Prévost. Il aimerait « plus de moyens pour prendre une part plus importante des difficultés de l'école publique ». « Mais si on ne bénéficie ni de l'éducation prioritaire, ni des territoires éducatifs ruraux, ni des cités éducatives, comment être compétitif ? Le sujet budgétaire est clé car moins on finance l'école catholique, plus elle devient un outil d'entre soi. »